

Dossier de presse  
22 juillet 2015

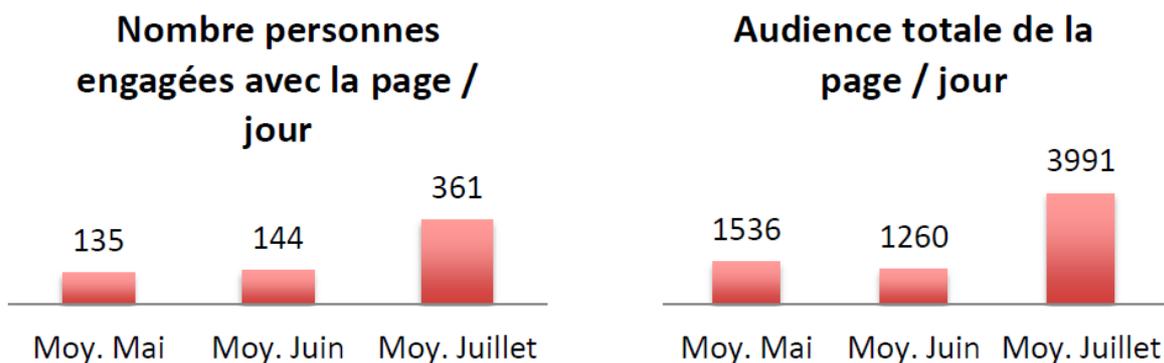
---

# Bilan de l'ouverture de la page Facebook du Gouvernement

## Les statistiques clés

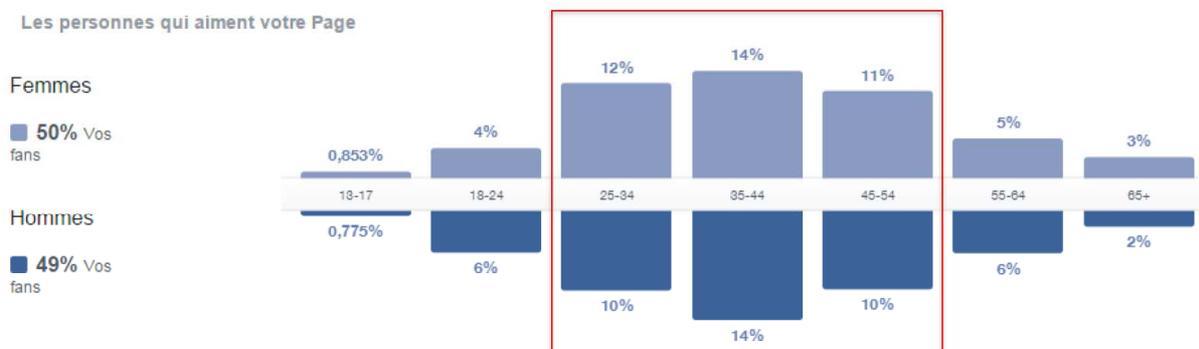
Sur cette première période, du 13/05/2015 au 17/07/2015, la page enregistre les statistiques suivantes :

- **Plus de 1 300 fans recrutés**, avec une croissance moyenne de 12 nouveaux fans par jour.
- **197 personnes interagissent avec la page**, en moyenne par jour, en cliquant sur les contenus, en « likant » la page ou tout autre action sur la page.
- L'audience quotidienne moyenne est de **2 043 visiteurs uniques** sur la page.
- Le profil des fans est homogène avec une répartition quasi identique entre hommes et femmes et une population âgée de 35 à 44 ans



*Les indicateurs tendent tous à la hausse.*

## Profil des fans



*Une répartition homogène avec un cœur d'audience dans la tranche active de la population.*

Ville	Vos fans	Pays	Vos fans	Langue	Vos fans
Monaco, La Condamine	357	France	567	Français (France)	929
Nice, Provence-Alpes-Côt...	126	Monaco	445	Anglais (US)	111
Paris, Île-de-France	74	Italie	79	Italien	85
Monte-Carlo, La Condami...	67	États-Unis	19	Anglais (UK)	51
Beausoleil, Provence-Alp...	39	Belgique	14	Russe	22
Menton, Provence-Alpes-...	35	Mexique	13	Espagnol	17
Aubervilliers, Île-de-France	29	Allemagne	12	Allemand	16
Roquebrune-Cap-Martin, ...	26	Russie	11		
Cap-d'Ail, Provence-Alpe...	22				
Monaco-Ville, La Conda...	13				

*Parmi les fans, on compte majoritairement des habitants, mais également une forte proportion de pendulaires.*

L'ouverture de la page Facebook a été accueillie avec enthousiasme par les publics cibles. Le public a interagit de manière positive avec la page ainsi que ses contenus. Les publications les plus suivies sont celles dont le contenu est plutôt : pratique, inédit, vidéo et porteur (10 ans de règne).

Le rythme ainsi que la ligne éditoriale sont donc respectées.

La phase de prise en main va désormais prendre fin et ouvre la porte à la **phase de recrutement**.

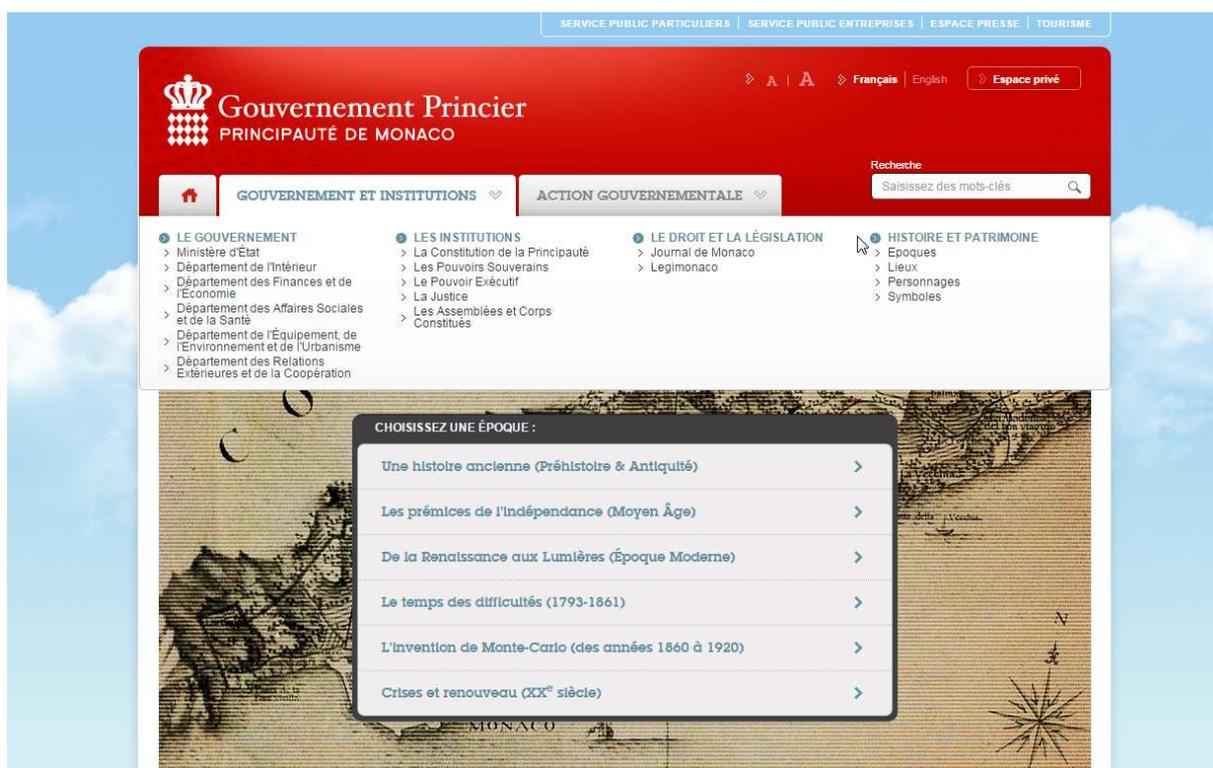
*Lors de cette seconde phase, les efforts seront tournés vers l'optimisation des posts en vue d'augmenter l'audience ainsi que les interactions avec les fans.*

# Lancement d'une partie « Histoire et Patrimoine » sur le site Internet du Gouvernement

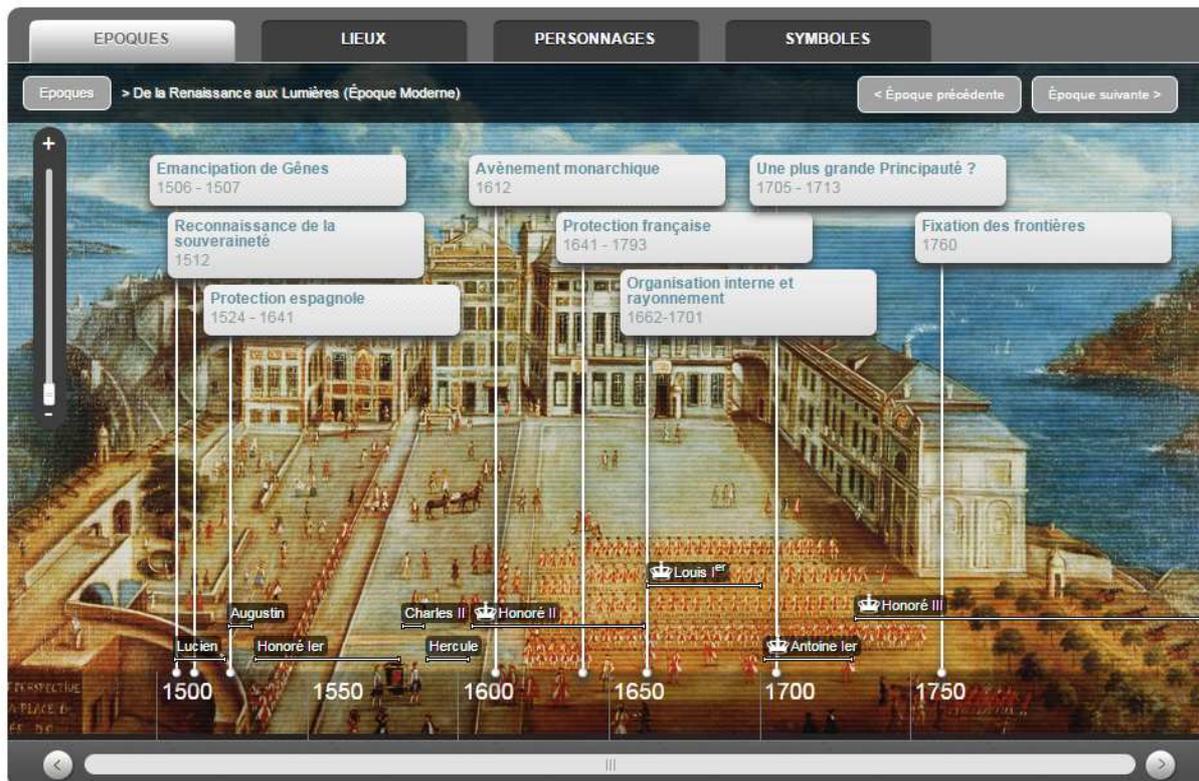
Le portail Internet du Gouvernement Princier s'enrichit d'une partie consacrée à l'Histoire de Monaco, conçue et rédigée en étroite collaboration avec M. Thomas FOUILLERON, Docteur en Histoire et Directeur des Archives et de la Bibliothèque du Palais Princier.

La volonté éditoriale est de fournir au lecteur les clefs nécessaires pour comprendre, à la lumière des événements passés, la réalité de Monaco aujourd'hui.

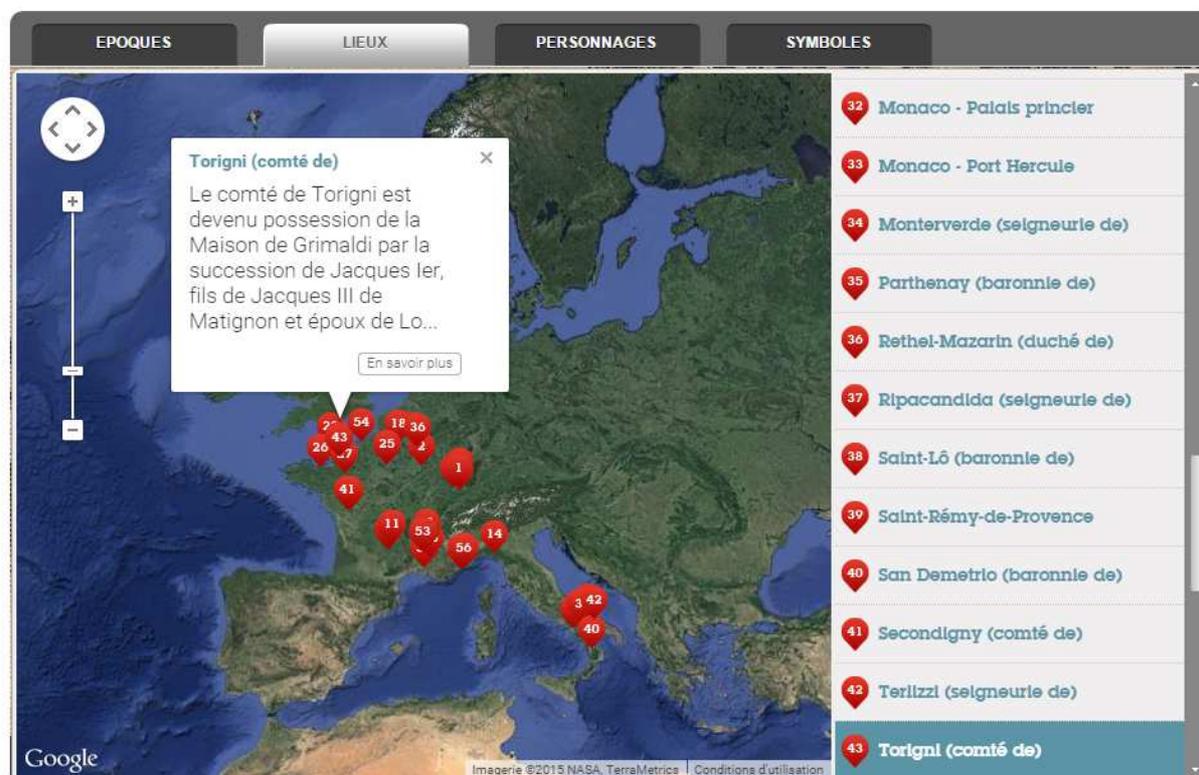
Sans autre parti pris que celui de l'importance historique, les informations présentées évoquent des événements, des personnages et des lieux fondateurs pour l'Histoire mais aussi pour l'identité de la Principauté. Ces informations, richement illustrées, sont accessibles aux internautes par quatre entrées thématiques complémentaires entre elles.



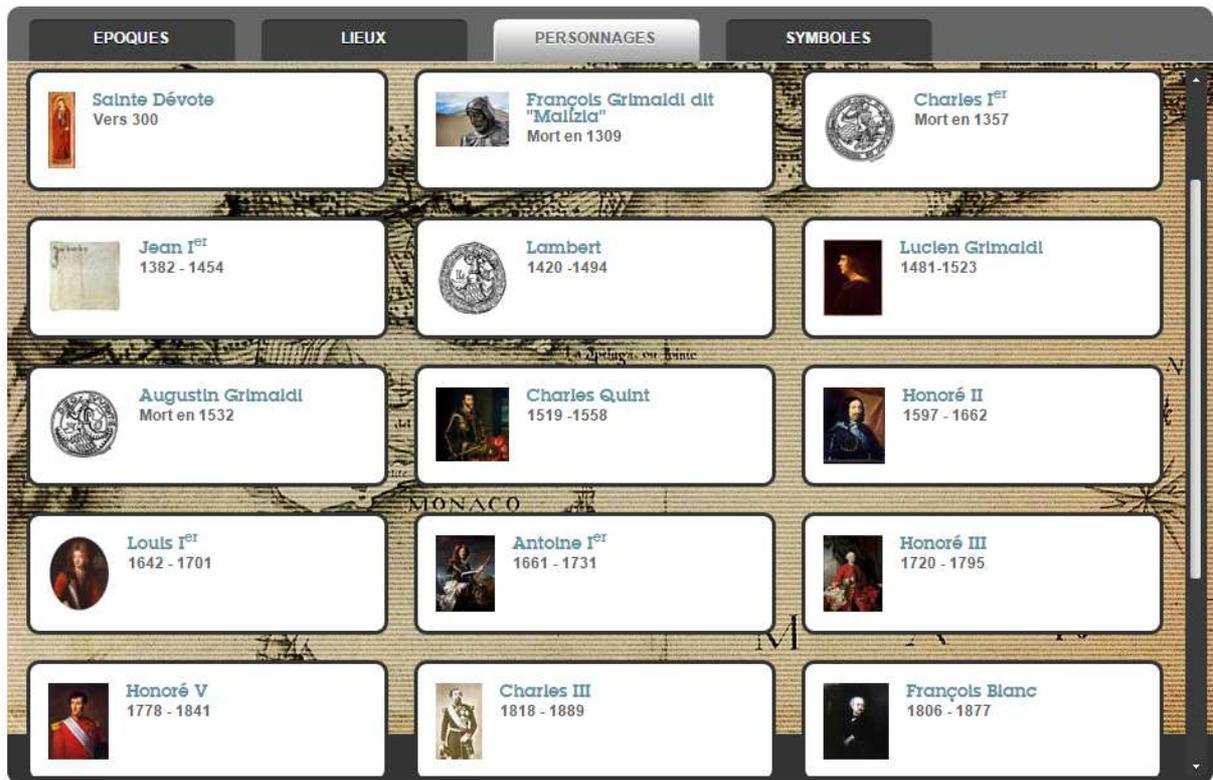
L'entrée « Epoques », présentée sous la forme d'une frise chronologique interactive, est subdivisée en six parties pour des raisons de lisibilité. Elle recouvre la période allant du Paléolithique à l'année 2005 qui vit l'avènement de S.A.S. le Prince Albert II dont nous venons de célébrer les dix ans de règne.



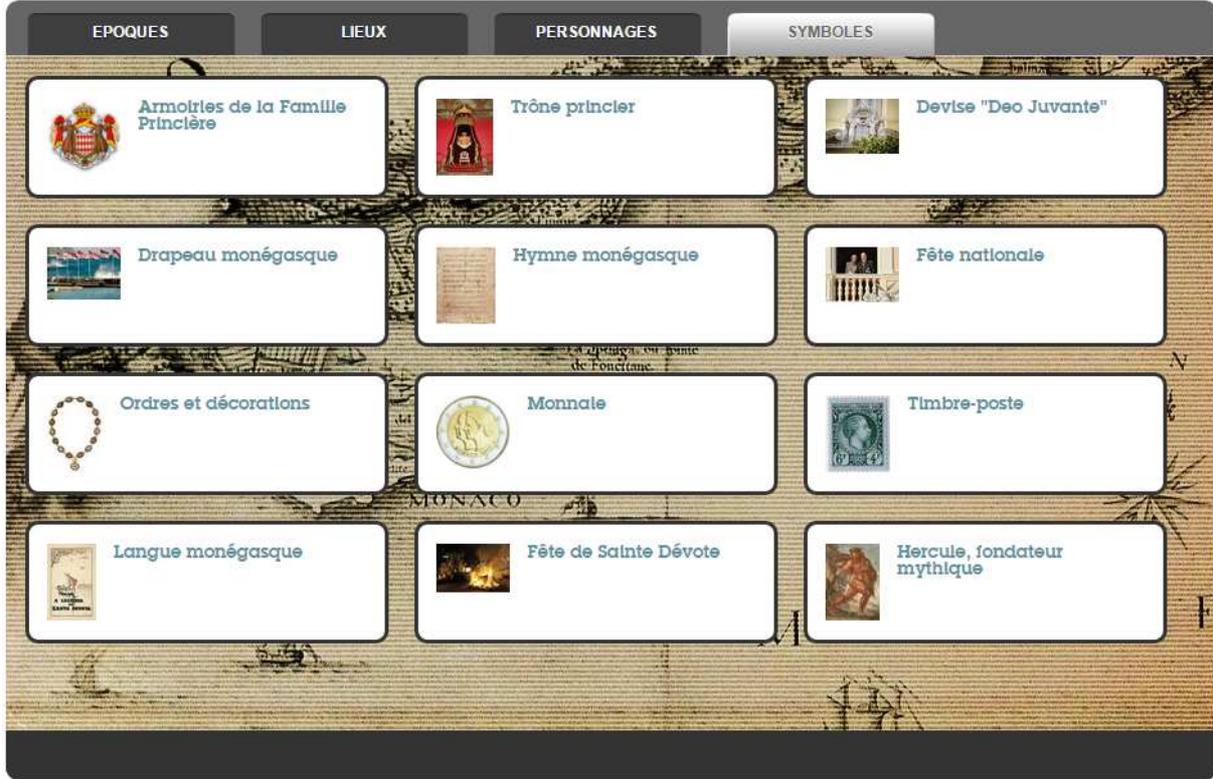
L'entrée « Lieux » prend la forme d'une carte interactive associée à une liste de lieux marqués par l'influence monégasque ou revêtant une importance certaine pour l'histoire de Monaco. A ce jour, 56 emplacements en Principauté, en France et en Italie sont répertoriés, illustrés et détaillés.



L'entrée « Personnages » réunit les biographies synthétiques de Princes et de personnages, historiques ou non, qui ont marqué la Principauté.



Enfin, l'entrée « Symboles » met en avant les éléments constitutifs de l'identité monégasque : monnaie, fêtes nationales, couleurs etc.



Au point de vue technique, le dispositif met en relation de façon transversale ces différentes perspectives afin de permettre à l'internaute d'approfondir l'information mise à sa disposition.

# Aide aux réfugiés/ accueil de Chrétiens d'Orient

---

La Principauté de Monaco qui est Etat partie à la Convention de Genève sur les réfugiés depuis 1956 accueille à Monaco une trentaine de réfugiés.

Un accord-cadre a été signé en 2010 avec le Haut-Commissariat pour les Réfugiés des Nations Unies qui permet aux Autorités monégasques d'entretenir des contacts réguliers et confiants avec cette organisation internationale et de participer financièrement à des programmes en faveur de réfugiés dans leur pays d'installation.

Ces derniers mois, la situation mondiale en la matière s'est fortement dégradée.

L'ampleur des déplacements de populations, sans précédent depuis la dernière guerre mondiale, nécessite sur le plan humanitaire une réaction urgente, appropriée et coordonnée de la part de la communauté internationale tant en faveur des personnes vulnérables fuyant leurs pays d'origine que provenant de certains pays d'asile.

Sous l'impulsion de Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain, Monaco entend prendre une part active, à sa mesure, à l'effort consenti par de nombreux Etats.

Les aides financières du Gouvernement princier se sont accrues en raison de l'augmentation des besoins recensés ces derniers mois.

S'agissant plus particulièrement de la situation des chrétiens d'Orient, le Gouvernement princier s'est associé, à l'ONU et au Conseil de l'Europe, aux condamnations prononcées à l'encontre des groupes terroristes violant les droits fondamentaux de la personne humaine et le droit humanitaire et a soutenu les résolutions en faveur de la protection des minorités, notamment religieuses et des populations civiles sous le joug de ces organisations.

Par ailleurs, la Principauté applique les sanctions financières décidées par le Conseil de Sécurité des Nations Unies pour lutter contre le terrorisme et adhère aux instruments internationaux tendant à renforcer la sécurité internationale.

Répondant à l'appel de l'association à but non lucratif « Collectif réfugiés d'Orient », récemment créée à l'initiative de Madame Christiane Palmero, qui a pour objet social de venir en aide à des chrétiens d'Orient persécutés dans leurs pays, en étroite collaboration avec l'Archevêché de Monaco, S.A.S. le Prince Souverain a demandé à Son Gouvernement de participer au mouvement international d'accueil de réfugiés.

C'est ainsi que plusieurs appartements domaniaux, situés pour deux unités à Monaco et pour près d'une dizaine à Beausoleil, viennent d'être mis à disposition pour permettre l'établissement de réfugiés en provenance du Moyen-Orient.

Le Département des Relations extérieures et de la coopération est en relation directe avec le Représentant pour la France et Monaco du HCR pour faciliter l'établissement à Monaco de familles vivant à l'heure actuelle dans des conditions précaires au sein d'un camp de réfugiés et justifiant une réinstallation dans un autre pays.

# Les grandes orientations stratégiques pour le réaménagement du quartier de La Colle intégrant la Villa Ida

---

Ce projet a été initié par le Gouvernement à la fin de l'année 2009, lorsqu'a été préempté pour 15 millions d'€ un immeuble afin de se donner les moyens de lancer une opération pilote pour les Enfants du Pays.

Le Gouvernement était sur le point de lancer cette opération avec 35 logements construits par la société Richelmi dans le cadre d'un bail à construction lorsque, approché par un collectif de propriétaires du quartier et sensibilisé par le Conseil National, il a décidé de laisser sa chance à l'élaboration d'un projet de plus grande ampleur.

Depuis lors, l'examen d'un projet d'aménagement plus global dans ce secteur a été mené, d'une part à l'initiative du collectif, en collaboration avec M. Patrice PASTOR et, d'autre part, au sein des services de l'Etat et plus particulièrement de la Direction de la Prospective de l'urbanisme et de la mobilité.

Aujourd'hui, les réflexions sont arrivées à maturation et le Gouvernement, comme il s'y est engagé, a fait des propositions très ambitieuses au Conseil National pour le devenir de ce quartier.

## Les décisions prises par le Gouvernement : reloger le FAR et construire une école

### Le relogement du FAR : une solution qui permet de commencer les travaux rapidement

Aujourd'hui la solution a été trouvée et elle a été acceptée par les responsables du FAR. Il s'agit de rénover entièrement une villa située au boulevard du Jardin Exotique, la « Villa Thérèse », que nous avons acquis par le biais d'une préemption.

Cette villa est en très mauvais état mais sa configuration convient et des aménagements intérieurs correspondant aux besoins de l'association peuvent être réalisés. Il existe également des possibilités de stationnement qui sont indispensables à son fonctionnement, ainsi qu'un jardin.

A ce stade, les travaux peuvent commencer dès l'année prochaine ce qui constitue un point extrêmement positif pour le lancement de la rénovation de ce quartier.

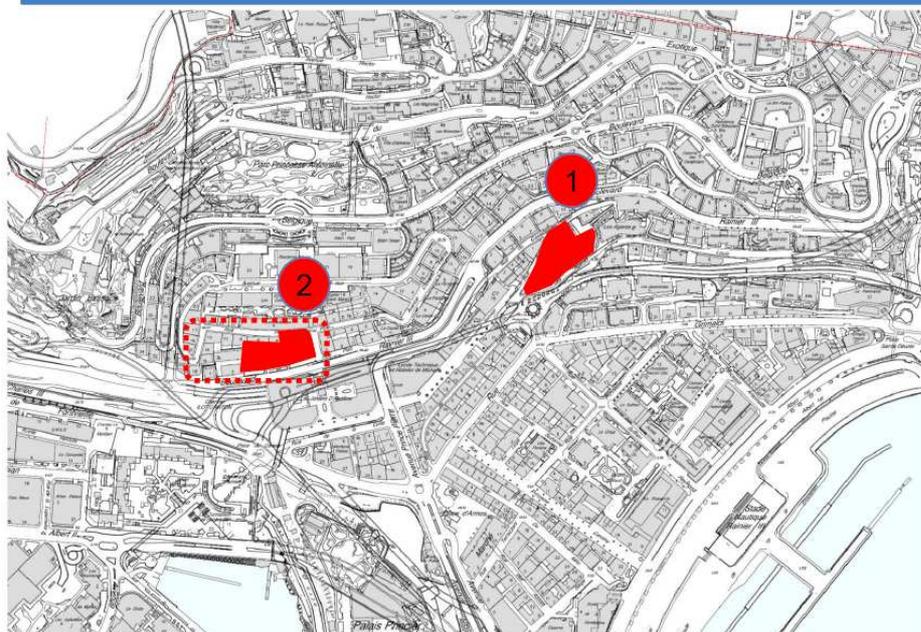
## La localisation d'une nouvelle école dans le quartier de La Condamine : une priorité pour le Gouvernement

Le Gouvernement considère que c'est une priorité qui doit être guidée par la qualité de la localisation mais également par la rapidité en termes de livraison.

C'est pourquoi le Gouvernement exclut une formule qui reporterait à plusieurs années la livraison de l'école (ce qui est le cas dans le projet de M. Pastor).

### Deux sites à l'étude :

- 1 Dans une partie du socle de l'opération « Le Stella » située 6, Augustin Vento
- 2 Dans l'emprise du « Grand IDA »



Les deux sites pour la localisation de l'école

Le Gouvernement fait donc un choix clair : celui de trouver une autre solution à La Condamine et il est favorable dans cette optique à acquérir les surfaces qui vont être disponibles dans l'Opération Stella (dont le promoteur est M. Patrice Pastor). La durée prévisionnelle des travaux à ce stade est de 36 mois.

Des études approfondies ont été réalisées sur les modalités d'une implantation et les surfaces et la configuration des locaux conviennent parfaitement au besoin de l'éducation nationale

Le financement de l'implantation de l'école dans l'opération Stella a également été étudié. L'investissement hors aménagement serait de l'ordre de 100 M€ TTC.

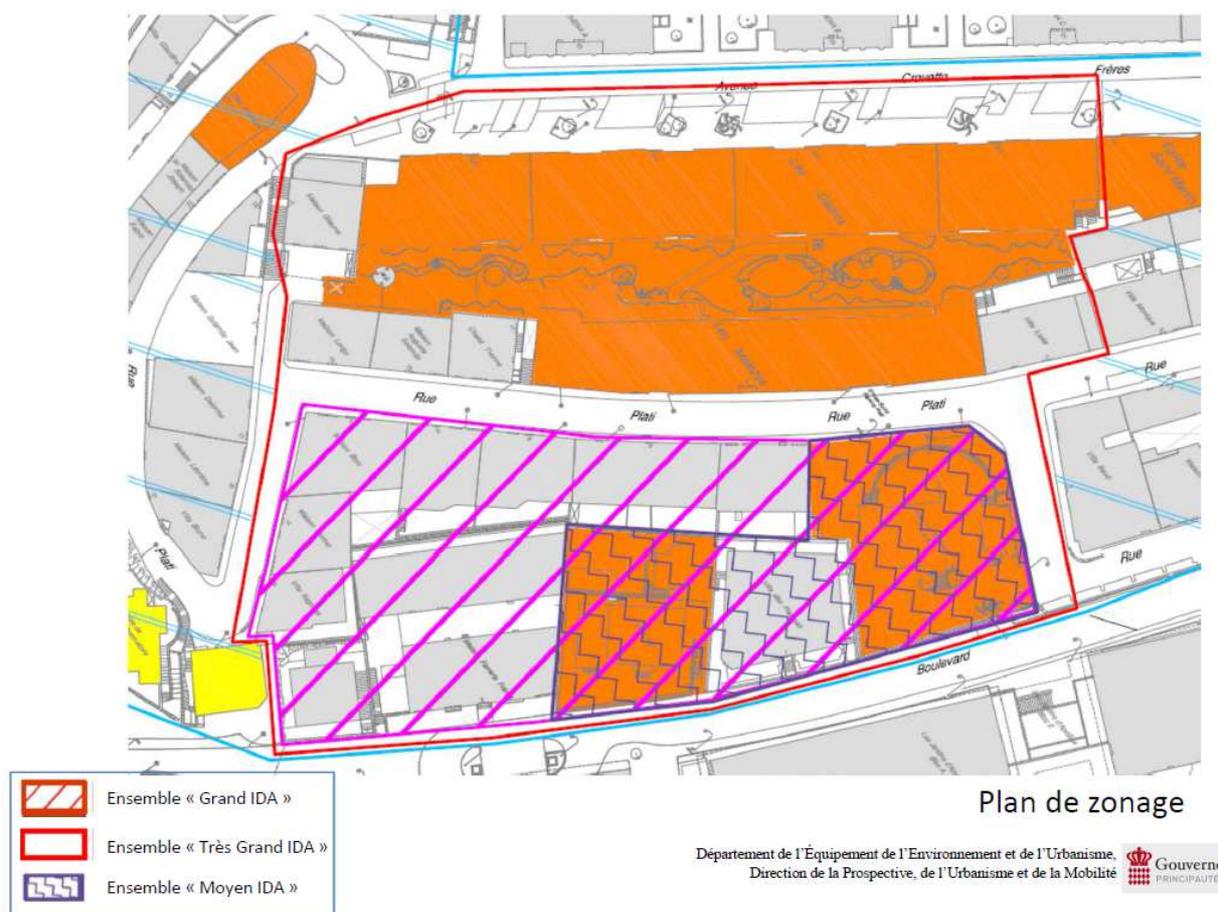
Le Gouvernement considère que la réalisation de l'école que nous attendons depuis plusieurs années serait réglée dans de bonnes conditions.

## Les orientations stratégiques concernant ce quartier

### Faut-il intégrer ou non les immeubles Cèdres et Mélèzes dans l'opération ?

Le projet peut être lancé avec ou sans intégration de ces immeubles domaniaux.  
La question qui se pose est celle de l'ampleur que l'on veut donner au projet.

Est-ce que l'on s'engage dans une restructuration en profondeur du quartier ou bien vers une opération plus limitée et moins ambitieuse, sachant qu'à terme il conviendra d'envisager la rénovation ou la démolition de ces immeubles et leur reconstruction et que dans l'hypothèse où ils ne seraient pas intégrés les locataires auraient à subir pendant de nombreuses années d'importants désagréments liés aux travaux ?



Étude des zones pour la réalisation de l'opération IDA

### La deuxième question stratégique est celle de l'implication des propriétaires dans cette rénovation de ce quartier ?

En relogant le FAR le Gouvernement s'est donné les moyens de pouvoir agir en utilisant ses propres terrains. Cela n'exclut pas la possibilité de travailler avec les propriétaires du secteur dont certains se sont déjà manifestés et se sont mobilisés allant à présenter un projet avec Monsieur P. PASTOR.

Le Gouvernement va engager des discussions avec les propriétaires de la Villa Les Platanes qui doit être achetée pour la construction de l'immeuble B. Pour les propriétaires privés des deux bâtiments sis 4 et 6, rue Plati leur faisant savoir que leur propriété pourrait aussi être intégrée à l'immeuble B sous réserve que leurs prétentions soient raisonnables.

### Enfin la troisième orientation stratégique du projet concerne les Enfants du Pays

Le Gouvernement, comme le Conseil National, n'est pas favorable, a priori, à une opération mixte les intégrant dans une opération domaniale, c'est-à-dire dans le bâtiment C Il considère par ailleurs qu'un engagement a été pris et qu'il faut le tenir.

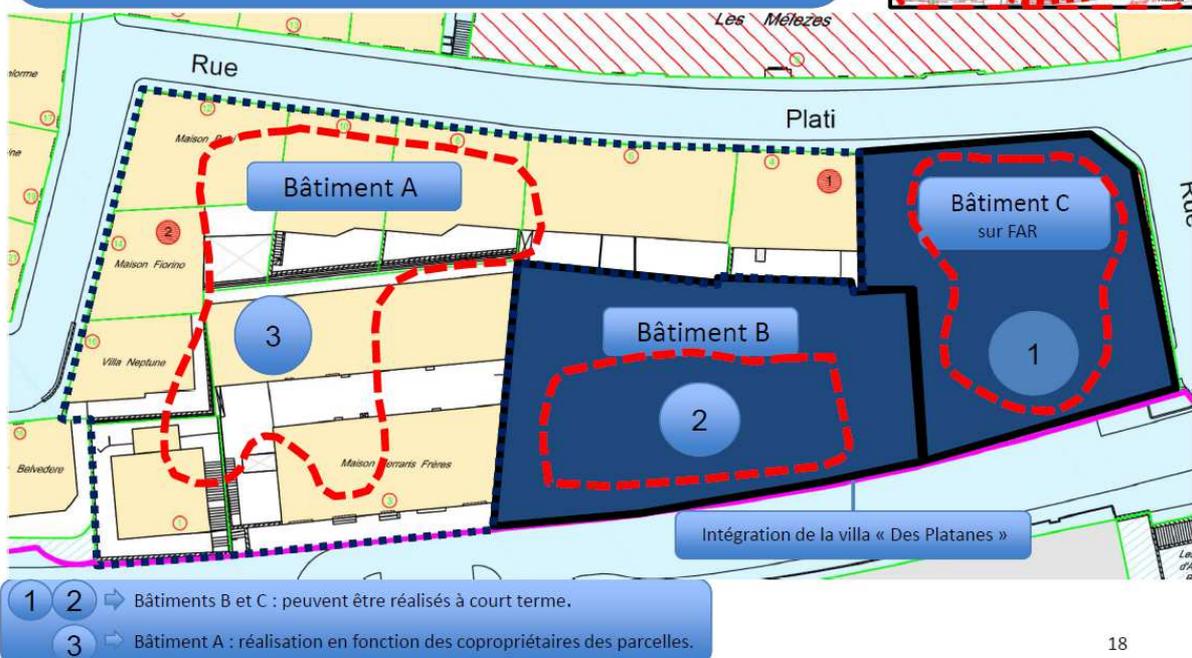
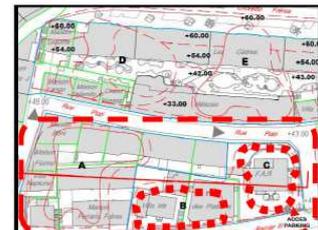
Le Gouvernement est toutefois attaché à trouver une solution et à respecter l'engagement qu'il a pris vis-à-vis d'eux.

En fonction de l'évolution des négociations avec les propriétaires, il est envisagé de dégager une possibilité au niveau du bâtiment B ou leur destiner l'une des opérations domaniales intermédiaires sur lesquelles le Gouvernement travaille puisque nous allons récupérer à Ida, sur le bâtiment C de nouveaux logements domaniaux.

En résumé, le Gouvernement est prêt à lancer dès aujourd'hui le moyen IDA pour réaliser un immeuble domanial et un immeuble pour les enfants du pays, en étant disponible pour intégrer à cette opération les propriétaires du 4 et 6 rue Plati.

#### Déclinaison des variantes avec option restructuration globale (i.e. hauteurs sans tenir compte des immeubles en amont) :

I/ Avec acquisition villa « Des Platanes » sans le 4 et 6 rue Plati  
Bâtiments B et C – dit Moyen IDA - 108 appartements



18

Projet « Moyen IDA »

La hauteur du bâtiment C dépend bien entendu de l'intégration des Cèdres et des Mélèzes dans l'opération.

Le Gouvernement a donc des choix stratégiques à effectuer pour le devenir de ce quartier en dehors de la nécessité absolue et rapide d'une école les autres options méritent réflexion.

A présent, ces choix doivent être discutés avec le Conseil National.

- L'intégration ou non des immeubles Cèdres et Mélèzes ?
- la situation des propriétaires du quartier ?
- le devenir des Enfants du pays ?

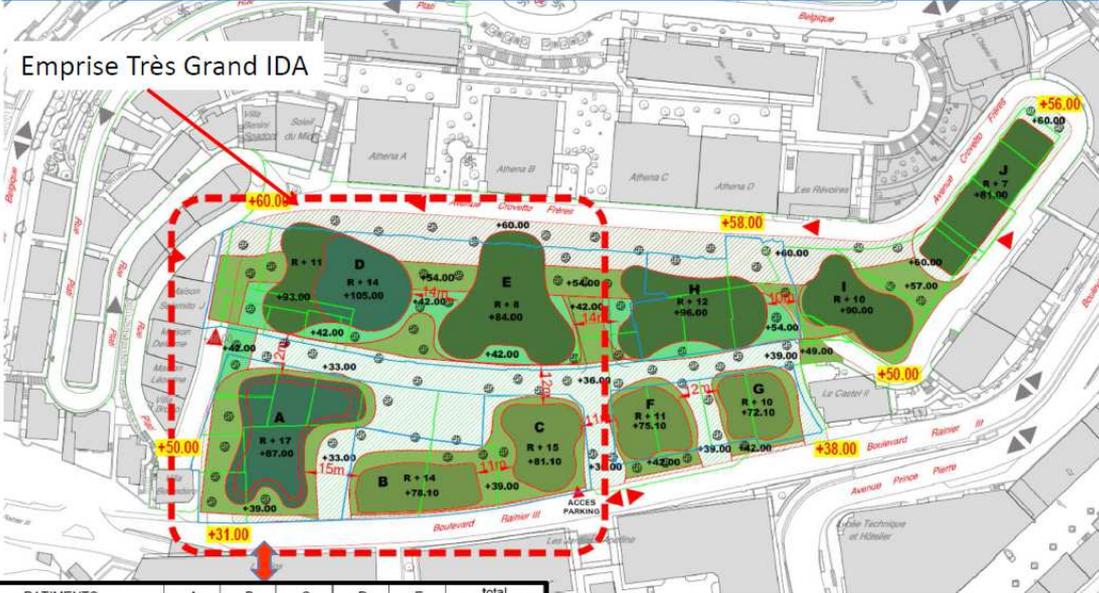
En tout état de cause et quelle que soit la solution retenue, le fait que le Gouvernement ait réussi à trouver une solution de relogement pour le FAR, ce qui n'était pas acquis d'avance, donne aujourd'hui toutes les possibilités d'agir pour lancer l'opération sans attendre d'avoir trouvé des accords avec les propriétaires privés tout en espérant pouvoir associer ceux-ci aux phases ultérieures de construction.

Dans ce dossier, force est de constater que le Gouvernement propose des solutions concrètes pour construire une école, des logements domaniaux, avec des options d'ampleurs variables, et aussi des formules pour les enfants du pays.

# Annexe

## Résumé de l'étude DPUM

➔ **Très Grand iDA avec acquisition villa « Des Platanes » sans le 4 et 6 rue Plati . 454 appartements dans la version sans école (p.m. 446 appartements dans la version avec école maternelle)**

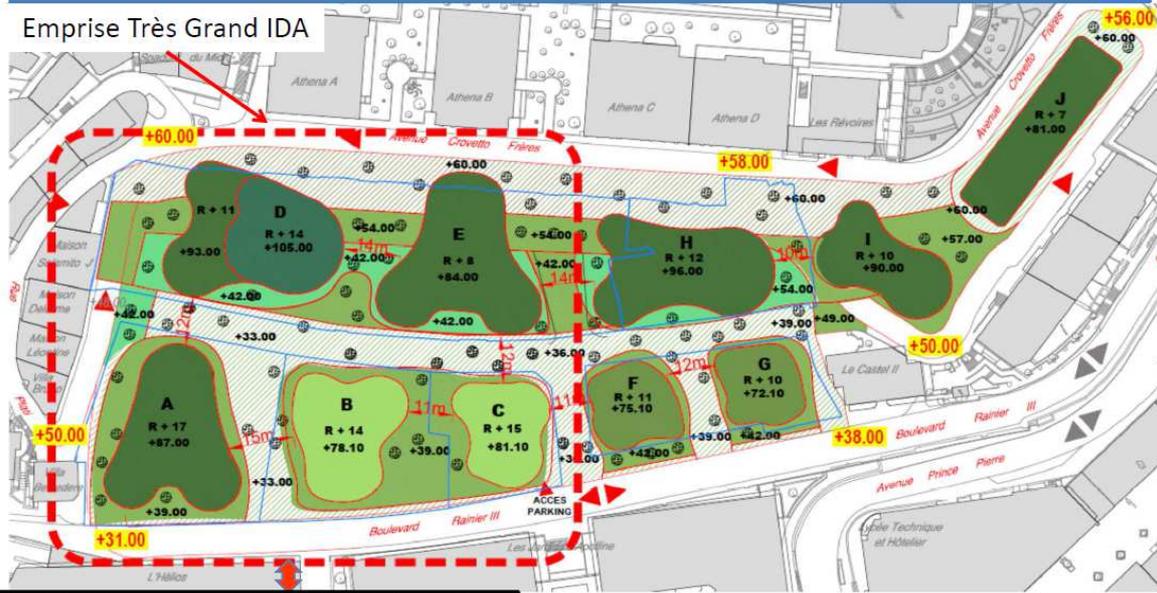


BATIMENTS	A	B	C	D	E	total "TRES GRAND iDA"
NOMBRE D'APPARTEMENTS ACTUELS	89	19 + iDA	FAR	106	91	305
NOMBRE D'APPARTEMENTS PROJETES	115	52	56	129	102	454
	223 (GRAND iDA)		231			

➔ **Gain de 149 appartements**

**Très Grand IDA avec acquisition villa « Des Platanes » et le 4 et 6 rue Plati  
 . 462 appartements dans la version sans école  
 ( p.m. 453 appartements dans la version avec école maternelle )**

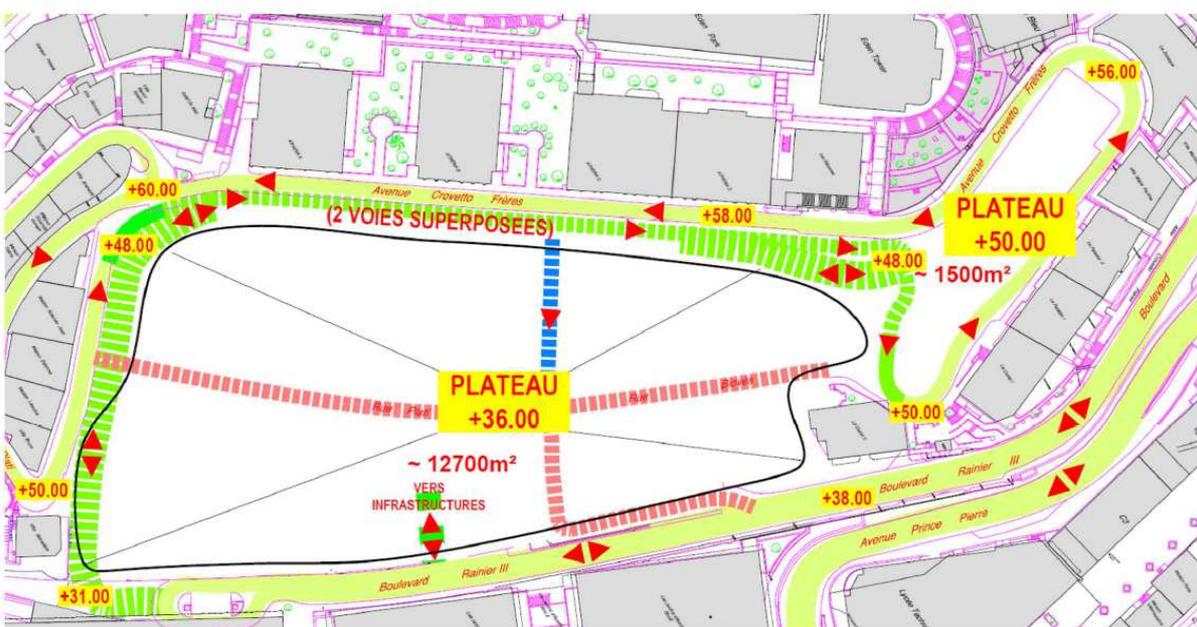
Emprise Très Grand IDA



BATIMENTS	A	B	C	D	E	total "TRÈS GRAND IDA"
NOMBRE D'APPARTEMENTS ACTUELS	72	36 + IDA	FAR	106	91	305
NOMBRE D'APPARTEMENTS PROJÉTÉS	110	65	56	129	102	462
	231 ( GRAND IDA )		231			

**Gain de 157 appartements**

**Schéma de circulation**



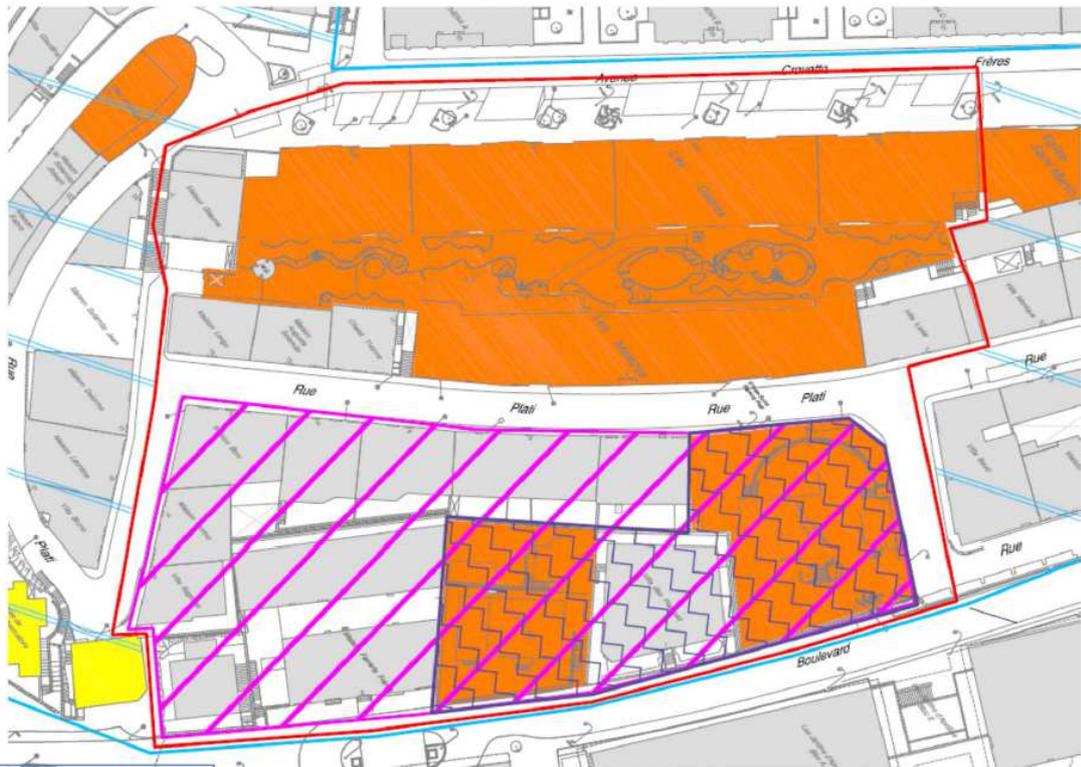
- UN SENS DE CIRCULATION
- DOUBLE SENS DE CIRCULATION
- VOIE EXISTANTE A CONSERVER
- VOIE EXISTANTE A SUPPRIMER
- VOIE A CREER
- VOIE A CREER EN SOUTERRAIN
- VOIE PROVISOIRE

Maquette 3D – Etude DPUM



VUE 5 VERSION 2

Département de l'Équipement de l'Environnement et de l'Urbanisme, Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité  Gouvernement Princier PRINCIPAUTE DE MONACO



-  Ensemble « Grand IDA »
-  Ensemble « Très Grand IDA »
-  Ensemble « Moyen IDA »

Plan de zonage

Département de l'Équipement de l'Environnement et de l'Urbanisme, Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité  Gouvern PRINCIPAUTE

# Budget rectificatif 2015

Les évolutions entre les Budgets Primitif et Rectificatif concernent autant une hausse des recettes que des dépenses. En effet, les recettes affichent une augmentation de 6,8 %, soit + 72,1 M€, expliquée essentiellement par l'augmentation des recettes issues de la T.V.A. (+ 43,6 M€), des droits de mutation (+ 8 M€) et des droits sur autres actes civils administratifs (+ 7 M€), par la hausse des dividendes attendus de Momco Telecom (+ 4,5 M€) et par celles du domaine immobilier (+ 3,4 M€).

Les dépenses connaissent une hausse de + 6,7 % par rapport au Budget Primitif 2015 (+ 71,3 M€). Les dépenses de fonctionnement présentent une légère hausse au Budget Rectificatif (+ 0,7 %, soit + 3,7 M€). On note que les dépenses de personnel connaissent une augmentation modérée de + 0,5 % (soit + 1,6 M€), les dépenses de fournitures et travaux augmentent de + 1,3 %, celles des services commerciaux et publics concédés de + 0,7 % tandis que celles des frais financiers diminuent de - 1,6 %.

Les dépenses d'interventions publiques sont en hausse de 4,2 %, en raison principalement de l'augmentation des dépenses relatives au domaine social (+ 4,8 M€), à l'organisation de manifestations (+ 2,6 M€) et à l'aide à l'industrie et au commerce (+ 1,5 M€).

Les crédits d'équipement évoluent de + 18,8 % au Budget Rectificatif. On note un ajustement à la hausse des crédits d'acquisitions d'immeubles (+ 52,5 M€), des opérations de travaux à hauteur de + 2,4 M€, ainsi que des acquisitions de matériel d'équipement (+ 2,8 M€).

Synthétiquement le Budget Rectificatif de l'exercice 2015 se présente comme suit :

	BUDGET PRIMITIF 2015	BUDGET RECTIF. 2015	BR15/ BP15 %
<b>* RECETTES</b>	1 061 638 500 €	1 133 742 700 €	6,8%
<b>* DEPENSES</b>			
Section 1 - Dépenses de souveraineté	44 022 700 €	44 433 000 €	0,9%
Section 2 - Assemblées et corps constit.	6 851 000 €	7 023 800 €	2,5%
Section 3 - Moyens des services	258 198 300 €	261 250 400 €	1,2%
Section 4 - Dépenses communes	163 358 000 €	163 218 600 €	-0,1%
Section 5 - Services publics	45 586 000 €	45 836 000 €	0,5%
Section 6 - Interventions publiques	235 229 100 €	245 119 400 €	4,2%
Section 7 - Equipement et investissement	306 136 700 €	363 820 500 €	18,8%
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	1 059 381 800 €	1 130 701 700 €	6,7%
<b>EXCEDENT DE RECETTES</b>	2 256 700 €	3 041 000 €	34,8%

# Les appartements adaptés pour les personnes à mobilité réduite

---

## Intervention de Stéphane VALERI

Depuis le mois d'avril 2011, le Gouvernement Princier a mis en place une politique volontariste au bénéfice des personnes handicapées, à travers l'action du Département des Affaires Sociales et de la Santé. A notamment été décidée la mise en place d'un quota d'appartements adaptés, à chaque nouvelle livraison d'immeuble domanial.

Cette décision appliquée pour la première fois aux Jardins d'Apolline, a été poursuivie avec l'Hélios et la Tour Odéon.

Grâce à la livraison de la Tour Odéon, intervenue en juin dernier, le Département des Affaires Sociales et de la Santé a récemment pu attribuer 7 appartements adaptés aux personnes à mobilité réduite (5 à la tour Odéon, et 2 de récupération aux Jardins d'Apolline et aux Tamaris).

Ce quota de 3% (environ 1 pour 30), mis en œuvre dès 2011, et qui se poursuit donc à chaque livraison, a ainsi permis de passer de 11 appartements en 2010, à 30 aujourd'hui (en multipliant le parc par 3). Il faut surtout souligner que c'est l'intégralité des demandes qui ont pu être satisfaites à ce jour.

Rappelons qu'à la différence des logements domaniaux, les appartements adaptés ne sont pas réservés aux seuls monégasques, mais ouverts également aux résidents de la Principauté qui bénéficient du statut d'adulte handicapé délivré par la D.A.S.S., ou aux personnes âgées dont le logement n'est plus adapté à leur état de santé.

Plus précisément, ces appartements sont attribués, sur proposition du Directeur de l'action sanitaire et sociale, après examen de chaque situation par le médecin compétent, dans le cadre d'une Commission présidée par un représentant du Département des affaires sociales, à laquelle participent également des représentants des autres entités chargées du handicap à Monaco.

L'accès au logement des personnes handicapées est l'une des facettes de la politique volontariste menée par le Gouvernement Princier depuis maintenant plusieurs années en leur faveur et qui a connu une étape importante, avec le vote de la loi 1.410 du 2 décembre 2014 sur la protection, l'autonomie et la promotion des droits et des libertés des personnes handicapées, qui a marqué de nombreuses avancées.

Rappelons par ailleurs qu'un autre projet de loi concernant l'accessibilité du cadre bâti a été déposé par le Gouvernement en décembre 2014 sur le bureau du Conseil National, qui l'étudie actuellement

Enfin, la fin de l'année verra l'organisation de la 4<sup>ème</sup> journée du handicap, en décembre prochain.

# Enquêtes conduites auprès des étudiants boursiers

---

L'accompagnement des étudiants de la Principauté dans leurs études post-Bac constitue un enjeu important du Gouvernement Princier. A ce titre, l'attribution de bourses d'études s'inscrit dans la démarche d'excellence du système éducatif monégasque.

Afin de disposer d'une meilleure connaissance de cette politique publique, la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports a diligenté, à la demande du Gouvernement princier, trois enquêtes entre 2012 et 2014 auprès des postulants à une bourse d'étude post-baccalauréat afin notamment de mieux connaître le parcours des étudiants, les filières suivies et l'orientation professionnelle.

Ces trois enquêtes ont été réalisées chaque année par voie postale auprès d'environ 700 postulants. Le **taux de réponse moyen sur ces trois questionnaires est de 44%**, taux suffisamment satisfaisant pour que les résultats de l'étude soient représentatifs.

Une homogénéité des réponses a été constatée au cours des trois enquêtes ainsi que sur le profil des répondants, ce qui a permis de conforter les tendances observées.

## Principaux chiffres :

- environ 45 % des étudiants boursiers répondants sont de nationalité monégasque ;
- 55 % de ce public est féminin ;
- 85% des répondants ont moins de 25 ans ;
- les catégories socio professionnelles les plus représentées sont « employés » et « cadre supérieur » ;
- 70% des étudiants répondants sont au début de leurs études (Bac à Bac + 2) ;
- les filières « management », sciences et droit sont les plus suivies.

Les enquêtes ont confirmé que la contribution des bourses constitue, en premier lieu, une aide matérielle qui facilite la réalisation des études et favorise leur réussite ; qu'elle favorise également des études plus longues (bac + 5 et plus), ce qui correspond aux objectifs du Gouvernement.

Une majorité des répondants (54 à 58%) souhaite exercer leur première expérience professionnelle à Monaco et y faire carrière.

Pour aller plus loin dans sa réflexion, le Gouvernement Princier a souhaité qu'une enquête complémentaire soit diligentée par la Commission d'Insertion des Diplômés qui a pour mission d'aider les étudiants à la recherche d'un premier emploi. Ses résultats seront connus à la rentrée.

Dans l'immédiat, et par souci de transparence, les résultats des enquêtes sur les bourses d'études seront mis en ligne sur le portail internet du Gouvernement dans les prochains jours.